

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 août 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS14

présenté par
Mme Brulebois

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« et à la fin, sont ajoutés les mots : « , ainsi que des formations réalisées exclusivement à distance » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à sécuriser juridiquement la pratique de Pôle emploi depuis quelques années consistant à acheter des formations ouvertes à distance particulièrement déterminantes pour les départements ruraux comme le Jura.